



La société morale

TUNIS 12-16 JUILLET 2021

Appel à communications du CR32 Savoirs, métiers, identités professionnelles

Correspondante pour le Congrès : Sophie DIVAY - sophie.divay@univ-reims.fr

Horizons normatifs et pratiques argumentatives Revendications d'ordre moral au sein des groupes professionnels

De manière générale, les sociologues des groupes professionnels se sont toujours intéressés aux dimensions morales qui habitent les dynamiques collectives et les pratiques individuelles des différents groupements de travailleurs d'un même domaine d'activité. Le thème de ce XXI^e congrès de l'AISLF offre l'opportunité de s'arrêter sur cette dimension transversale et de mener une démarche réflexive à la fois rétrospective et d'actualité sur les questionnements qu'elle soulève.

L'appel à communications se décline en trois axes thématiques dans lesquels les auteur·e·s pourront choisir de s'inscrire afin de proposer leur communication. Toutes les approches sont le bienvenues, sociologiques, psychosociologiques, sociohistoriques, socioéconomiques, etc. Mais il est attendu que les contributions soient centrées sur l'analyse d'un ou plusieurs groupes professionnels clairement indiqués dans les propositions, qu'elles reposent sur un travail approfondi d'enquête de terrain empirique ou qu'elles lancent une discussion théorique mobilisant les acquis de la sociologie des professions.

1. Bilan sur le capital conceptuel et théorique sur la morale en sociologie des groupes professionnels

Grâce à de nombreuses recherches, relevant d'une approche plutôt de type interactionniste, un ensemble de concepts est désormais à la disposition des chercheurs qui s'intéressent à la composante morale des métiers qu'ils étudient. Il est aujourd'hui pertinent de faire un bilan de cet « équipement » théorique et de ses évolutions et éventuels renouvellements. La « division morale du travail » est-elle toujours agissante dans la structuration des groupes professionnels ? Le « sale boulot » n'a-t-il pas été réinterprété et appréhendé sous un angle moins négatif/positiviste et plus complexe qu'il n'y paraît ? Les nouvelles conditions d'emploi s'appréhendent-elles encore de façon heuristique sous l'angle de la « carrière morale » ? La définition théorique des « entrepreneurs de morale » n'est-elle pas bouleversée entre autres par les NTIC et l'IA ? Les codes déontologiques doivent-ils être interprétés comme des rhétoriques professionnelles ou comme des moyens de conquête de juridictions ?

2. Les travailleurs face aux anciens et nouveaux dispositifs moraux

De tout temps, les pratiques des professionnels ont été soumises à des règles morales, plus ou moins formalisées, s'incarnant officiellement dans un code déontologique ou se manifestant à travers de

Les consignes pour proposer une communication se trouvent sur le site du Congrès :

<https://congres2021.aislf.org/>

Appel à communications du CR32

Savoirs, métiers, identités professionnelles

simples régularités locales propres à un microcosme de travail. Comment les travailleurs et leur groupe professionnel d'appartenance conjuguent-ils ces systèmes anciens de référencement avec les nouveaux dispositifs rationalisateurs, gestionnaires et managériaux qui fleurissent aujourd'hui dans tous les univers professionnels ? Comment viennent-ils heurter, transformer ou consolider les ethos professionnels des travailleurs ? Il est également intéressant d'interroger les principes moraux que les rationalisateurs construisent pour encadrer leurs propres pratiques. Par ailleurs, l'affichage de principes de management dits modernes est-il producteur de clivages générationnels et de stigmatisation envers les professionnels attachés au travail selon les règles de leur métier ?

3. L'instrumentalisation de la morale dans les rhétoriques professionnelles

Les groupes professionnels, les financeurs dont ils dépendent, et l'État développent des rhétoriques professionnelles qu'ils diffusent soit largement dans l'espace public, soit de manière plus limitée dans des arènes institutionnelles et politiques, notamment lors de luttes autour d'enjeux économiques, symboliques, juridiques plus ou moins vitaux pour les travailleurs relayés par leurs porte-parole. Comment les argumentations d'ordre moral sont-elles construites, instrumentalisées, modifiées, délivrées par les parties prenantes de ces échanges plus ou moins virulents ? Quels registres d'arguments mobilisent-ils pour défendre leurs revendications, mandat ou pour riposter face à une « attaque » de leur juridiction ? Comment se construisent les revendications de mandat dans les groupes professionnels dont l'activité suscite des discussions et controverses morales, que ce soit sous l'angle de la santé publique pour la vente de tabac ou d'alcool, ou du point de vue des effets environnementaux (production et vente de pesticides ou de véhicules polluants, rejet de nitrates et autres produits dangereux, etc.) ?